

Commission BULOT

29/01/2020, Blainville

Etaient présents

Membres

Patric BERTOT
Sébastien BLONDEL
Jacky DUVAL
Olivier HEDOUIN
Manuel JUAN
Nathalie LECOILLARD
Didier LEGUELINEL
Johan LEGUELINEL
Gilles MUZARD
Cyrille ORANGE
Roland QUARANTE
David SAM
Adrien TEXIER

Autres personnes

Véronique LEGRAND
Lucile AUMONT
Julie LEGLINEL
Marie-Laure COCHARD
Laurence HEGRON-MACE
Adeline DENIZOT
Jean-Baptiste FUCHS
Excusés : Laurent BLONDEL
Absent : Thibault Lelièvre

Ordre du jour :

- Licenciés bulots OC et Saint-Malo et réglementation
- Jours fériés 2020
- Ecolabel bulots
 - Etat de la ressource
 - Indice d'activité
 - Propositions de mesures
- Calendrier
- Questions diverses

Licenciés Bulots OC et Saint-Malo et réglementation

Interaction avec Saint-Malo

Le sujet porte sur la zone tampon qui se trouve à cheval entre les eaux bretonnes et normandes qui autorise les pêcheurs à franchir la ligne de séparation des régions. Au moment où cet accord a été pris les malouins se sont engagés à respecter les règles normandes mais ce dernier n'a jamais été renouvelé ni mis à jour. Actuellement les malouins pêchent dans cette zone sans respecter les réglementations normandes. Il est nécessaire de clarifier la réglementation dans cette zone.

La commission s'accorde pour :

- Envoyer un courrier de rappel à la règle à faire au CDPM 35 visant à interdire l'accès à la zone tampon au mois de janvier et respecter des règles normandes dans la zone tampon
- Demander l'interdiction de la débarque à Granville en janvier

Jours fériés 2020

La commission s'accorde pour décaler la fermeture du jeudi 21 mai (Ascension) au vendredi 22 mai.

Par ailleurs, elle souhaite qu'à l'avenir les jours fériés restent fermés sauf les jeudis qui seront décalés aux vendredis.

Ecolabel bulots

Etat de la ressource

Les pêcheurs perçoivent une baisse de la ressource en 2019. L'impression générale est une diminution des fenêtres de bonne pêche, un lien est fait avec les conditions météorologiques de 2019 qui n'étaient pas favorables au bulot.

La cohabitation avec les chalutiers est évoquée et le besoin de remettre une commission cohabitation est évoqué.

Indices d'activités pêcheries

Les tonnages sont stables depuis une dizaine d'années mais il y a une petite augmentation du nombre de marées. Les prix en criée ont augmenté de 9%, il est possible que ce soit un effet de l'IGP. Cependant la DPUE est passée sous le seuil de 108kg/100casiers, seuil limite dans le cadre de la labellisation MSC, il est donc nécessaire de mettre des mesures en place.

Propositions de mesures

La commission se donne le temps de réfléchir à des mesures viables d'un point de vue économiques et qui serait pertinentes pour la préservation de la ressource.

Une commission dédiée est organisée le 15 février 2020 pour débattre sur ce sujet.

Calendrier

Commission mesures (MSC) : **15 février**

Audit Bulot : **11 mars**

Questions diverses : IGP Bulot

Le sujet de l'IGP bulot pose question : tous les pêcheurs de l'ouest Cotentin sont éligibles or actuellement il n'est possible de vendre le bulot qu'à la criée de Granville ou chez des mareyeurs agréés. Les pêcheurs du nord ne peuvent donc pas techniquement vendre leur bulot avec l'appellation.

La question a été posée par NFM à Bureau Veritas et ils sont en attente de la réponse.

La commission identifie un besoin de clarifier les choses et de trouver des solutions pour permettre à l'ensemble des pêcheurs de bénéficier de l'IGP.